

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT REMEZE
DU 15 FEVRIER 2021**

Sur convocation de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Remèze en date du 9 février 2021, l'an deux mille vingt un et le quinze du mois de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Saint-Remèze, s'est réuni dans la salle de la mairie de Saint-Remèze sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire.

Étaient présents : Mesdames DUMARCHER Cécile, FLORES Nicole, ISSARTEL Nadège, METIVIER Chantal, MIALON Sabine, SARTRE Jacqueline, SIMONET Marie-Claire, Messieurs BOULLE Claude, CHARMASSON Claude, GOVART Marcel, HAON Frédéric, MEYCELLE Patrick, SOUBEYRAND Tom.

Mr BOULLE Didier donne procuration à Mr Patrick MEYCELLE.

Mme BERNARD Evelyne donne procuration à Mme Nadège ISSARTEL.

Mme Nadège ISSARTEL a été élue secrétaire de séance.

Les points suivants ont été délibérés :

TRAVAUX :

• **TRAVAUX SUR LES VOIES TRANSFEREES**

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche va réaliser des travaux sur deux voies qui lui ont été transférées.

Des travaux de revêtement en bicouche d'un montant de 15 658 € TTC vont être réalisés sur le Chemin de Briange.

Des travaux de revêtement d'un montant de 48 619,80 € TTC vont être réalisés sur le Chemin du Moulin à vent. Les deux premières parties seront revêtues en bicouche, la troisième partie sera en béton.

Des travaux d'aménagement sur le Point d'apport volontaire (PAV) au Touroulet ont été réalisés par la commune : pose d'une clôture et réfection du sol.

Le chemin des Agudas a été restauré avec de la clapissette.

• **REPLACEMENT DES BARRIERES A LA GROTTTE DE LA MADELEINE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer les barrières à la Grotte de la Madeleine.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises spécialisées pour ces travaux. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 janvier 2021 à 18h pour l'examen des offres.

Monsieur le Maire présente les résultats de la commission d'appel d'offres :

Nombre d'offres reçues : 4.

	HT	HT	HT	HT
Offres reçues	1ère tranche - tranche ferme	2ème tranche - option	3ème tranche - option	Total
Inox Alu Concept	42 000.00 €			135 319.00 €
Métalud'Oc	52 548.00 €	75 000.00 €	34 750.00 €	162 298.00 €
Tim Inox	55 590.00 €			
L3G	37 150.00 €	58 370.00 €	24 230.00 €	119 750.00 €

Proposition de classement :
1. Inox Alu Concept
2. L3G
3. Métalud'Oc
4. Tim Inox

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide les choix de la commission d'appel d'offres.

GROTTE DE LA MADELEINE

- **TARIFS D'ENTREES 2021**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs d'entrées à la Grotte de la Madeleine pour la saison touristique 2021.

Plein tarif :

Adulte - 11,50 €

Etudiant - 9,90 €

Ado (13-17 ans) - 8,80 €

Enfant (6-12 ans) - 6,50 €

Enfant (-6 ans) - gratuit

Tarif groupe :

Adulte - 7,00 €

Ado (13-17 ans) - 6,00 €

Enfant (6-12 ans) - 4,50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide les tarifs proposés.

PERSONNEL :

- **Renouvellement du contrat CDD de la chargée de mission pour la promotion touristique de la Grotte de la Madeleine**

Le conseil municipal a décidé de renouveler pour 3 ans le contrat de la chargée de mission pour la promotion touristique de la Grotte de la Madeleine.

- **Formations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une formation "Accompagnement Formation Personnalisée (AFP) - Conduite en sécurité engins" s'est déroulée à la mairie. Le personnel du service technique et de la grotte ont participé à cette formation.

DOSSIERS EN COURS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des dossiers suivants :

- **Remplacement des menuiseries à l'école :** au stade des demandes de subventions (Syndicat Départemental d'Energie, Région Auvergne Rhône-Alpes, Etat).
- **Déchetterie :** en attente du compromis de vente avec le SICTOBA.
- **Opération coeur du village :** Achat des Bâtiments :
 - réception de l'avis des domaines sur la valeur vénale : 300 000€ ;
 - en attente du compromis de vente.
- **Vitrine de la Madeleine :**

➤ **Prorogation du délai d'exécution pour le lot 1 et le lot 4 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché de travaux pour la création d'un espace de promotion pour le site de la grotte de la Madeleine.

Les délais d'exécution des travaux sont dépassés notamment pour les lots 1 et 4. Ce retard est dû aux intempéries et surtout aux mesures sanitaires engendrées par le COVID 19.

Il propose au conseil municipal :

- de proroger le délai d'exécution et de convenir :

* le délai de fin d'exécution des travaux et la nouvelle date butoir de remise des travaux sont décalés au 27/09/2020,

- de signer l'avenant n°3 au contrat pour la prorogation du délai d'exécution prévu au CCAP du marché .

➤ **Réception des travaux :**

- La réception des travaux a été signée pour les différents lots avec des réserves pour le lot "sanitaires".

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche propose de recenser le travail des agents municipaux sur le nettoyage des points de collecte afin de pouvoir proposer aux communes, après optimisation, un service commun.

Un tableau récapitulatif pour Saint-Remèze a été transmis à la Communauté de communes.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une étude confiée par la Communauté de communes au bureau d'étude "Verdicité" avec pour mission, la recherche de solutions pour améliorer le système des points d'apport volontaire.

- Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes remet en place pour 2021, la taxe d'ordures ménagères (TEOM) fondée sur le foncier bâti, dont le taux sera voté avec le prochain budget primitif de la Communauté de communes.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SICTOBA lance le projet : Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Les premières réunions de la communauté de communes avec le SICTOBA ont débuté en février et impliqueront progressivement l'ensemble des communes.

- Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire que la Communauté de communes puisse exercer ses pouvoirs de police spéciale en matière de règlement de collecte des déchets et de conservation de la voirie, coeur de ses compétences.

Les autres pouvoirs de police spéciale restent de la compétence exclusive du maire.

Un arrêté "transférant les pouvoirs de police spéciale du maire en matière de règlement de collecte des déchets et conservation de la voirie au président de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche" a été transmis au Directeur de la Communauté de communes.

ECOLE :

- **ECOLES NUMERIQUES - APPEL AU PROJET SOCLE NUMERIQUE DE BASE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet "Socle numérique de base" porté par l'académie de Grenoble.

- Chaque classe doit avoir : un vidéo projecteur et un ordinateur portable ;
- L'école doit avoir un équipement mobile mutualisable : 10 à 15 ordinateurs ou tablettes ;
- Equipement pour le bureau de la direction : ordinateur + scan

Possibilité de subvention : plafonnée à 3 500 € par classe, soit pour 2 classes : 7 000 € ;

Actuellement à l'école, 7 tablettes ont bénéficié du premier programme.

L'Académie a été contactée pour savoir si on peut bénéficier d'un nouveau programme : achat d'ordinateurs et d'un tableau numérique.

ESCALADE :

- **CONVENTION SITE D'ESCALADE - AUTRIDGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de convention pour l'ouverture au public du site naturel d'escalade situé lieu-dit "Autridge", propriété de la commune de Saint-Remèze.

La commune est signataire de la convention en tant que propriétaire et en tant que commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention tripartite entre le Département de l'Ardèche, la commune de Saint-Remèze et l'association sportive "Comité Territorial Ardèche Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade".

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

- **CONVENTIONS SITE D'ESCALADE - SITE DE LA MADELEINE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de six conventions pour l'ouverture au public du site naturel d'escalade situé lieu-dit "La Madeleine".

La commune est signataire des conventions en tant que représentant de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les six conventions entre le Département de l'Ardèche, la commune de Saint-Remèze, l'association sportive "Comité Territorial Ardèche Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade et les différents propriétaires".

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ces conventions.

DIVERS :

• **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE BODET (HORLOGE)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien de l'horloge de l'église de Saint-Remèze. Il fait part au conseil municipal de la proposition de la société Bodet Campanaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce contrat et autorise le Maire à le signer.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Votants : 15 ; Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0